Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/07/2024 - 32510 - 2007 B 05544 - 499 568 665 - ABEILLE SOLUTIONS

ABEILLE SOLUTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique
ABEILLE SOLUTIONS
80, avenue de l'Europe
92270 Bois Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abeille Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardon

COMPTES SOCIAUX 2023

Bilan

Compte de résultat

Engagements hors bilan *

Information sur la variation des capitaux propres

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Annexe aux comptes :

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées
- A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
  - . Bilan
  - . Hors bilan *
  - . Compte de résultat
- A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
- A-3- Changements de méthode ou de présentation des comptes

B- Notes sur les postes du bilan et du hors bilan
- B-1- Evolution des actifs incorporels et des placements
- B-2- Variations des amortissements des actifs immobilisés
- B-3- Variation des provisions inscrites au bilan *
- B-4- Echéances des créances et des dettes
- B-5- Montant des produits à recevoir et des charges à payer inclus dans les postes du bilan
- B-6- Filiales et participations *
- B-7- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
- B-8- Actionnariat
- B-9- Variation des capitaux propres
- B-10- Hors bilan *

C- Notes sur le compte de résultat
- C-1- Ventilation du chiffre d'affaires
- C-2- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
- C-3- Charge fiscale
- C-4- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

D- Autres informations
- D-1- Consolidation
- D-2- Informations sur le personnel *
- D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

* Information non renseignée (sans objet ou non significatif)

Classification : Interne

ACTIF (en milliers d'euros)	31-12-2023			31-12-2022
	Montant brut	Amortissement et provisions pour dépréciation	Montant net	Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	**-**	**-**	**-**	**-**
ACTIF IMMOBILISE :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	495	495	-	-
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	**495**	**495**	**-**	**-**
ACTIF CIRCULANT :				
Avances, acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	96	-	96	29
Autres créances	6 901	-	6 901	3 495
Capital appelé non versé	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	-	253
TOTAL DES CREANCES	**6 997**	**-**	**6 997**	**3 776**
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	**-**		**-**	**-**
DIFFERENCE DE CONVERSION	**-**		**-**	**-**
TOTAL DE L'ACTIF	**7 492**	**495**	**6 997**	**3 776**

Classification : Interne

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2023 Avant affectation	31-12-2023 Après affectation	31-12-2022 Avant affectation
CAPITAUX PROPRES :			
Capital social	150	150	150
Primes liées au capital social	-	-	-
Réserves de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	15	15	15
Réserves libres			
Report à nouveau	102	121	66
Résultat de l'exercice	19		37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**286**	**286**	**267**
AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
DETTES :			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	198	198	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	5	5	2
Autres dettes	6 508	6 508	3 507
TOTAL DES DETTES	**6 711**	**6 711**	**3 509**
DIFFERENCE DE CONVERSION			
TOTAL DU PASSIF	**6 997**	**6 997**	**3 776**

Classification : Interne

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
. Chiffre d'affaires net	557	553
. Reprises amortissement, provisions transfert de charges	-	-
. Autres produits	15	8
PRODUITS D'EXPLOITATION	**572**	**561**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
. Autres achats et charges externes	-733	-522
. Impôts, taxes, versements assimilés	-0	2
. Dotations amortissements sur immobilisations	-	-
. Autres charges	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION	**-733**	**-520**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-161**	**41**
PRODUITS FINANCIERS :		
. Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
. Autres intérêts, produits assimilés	187	-
. Reprises sur provisions, transfert de charges	-	-
. Produits nets cessions valeurs mobilières de placement	-	-
PRODUITS FINANCIERS	**187**	**-**
CHARGES FINANCIERES :		
. Dotations financières amortissements, provisions	-	-
. Intérêts et charges assimilées	-	-
. Charges cessions valeurs mobilières de placement	-	-
CHARGES FINANCIERES	**-**	**-**
RESULTAT FINANCIER	**187**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		
. Produits exceptionnels	-	-
. Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	**-4**	**-4**
IMPOT SUR LES BENEFICES	**-4**	**-**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**19**	**37**

Classification : Interne

INFORMATION SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		**2022**	**2023**
RESULTAT COMPTABLE			
	Milliers d'euros	37	19
	€ par action	4,89	2,52
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-
DIVIDENDE PROPOSE			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-

II. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	**2023**
A 1.Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2022 avant affectation	231
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.O. du 20 juin 2023	37
3.Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	268
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
1.Variation du capital	
2.Variation des autres postes	
C (A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	268
D Variations en cours d'exercice :	
1.Variation du capital	-
2.Variation des primes, réserves, report à nouveau	-
3.Variation des provisions relevant des capitaux propres	-
4.Contreparties de réévaluations	-
5.Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	-
6.Autres variations	-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2023 avant A.G.O. (C+D)	268
F Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	-
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	-

Classification : Interne

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(ART. R.225-81, R.225-83, R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Nombre des actions ordinaires existantes	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 236 721	1 726 894	611 836	553 117	557 365
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 261 336	761 070	-52 004	36 646	22 867
Impôts sur les bénéfices	-367 276	-217 491	55 867	-	-4 000
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	894 059	543 579	3 863	36 646	18 867
Résultat distribué	892 500	540 000	-	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	119,21	72,48	0,52	4,89	2,52
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	119,21	72,48	0,52	4,89	2,52
Dividende attribué à chaque action	119,00	72,00	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

Classification : Interne

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

La présente annexe est établie conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce.

FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est intervenu durant l'exercice écoulé.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les comptes sociaux sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France et conformément au règlement 2014-03 du 5 juin 2014 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, et aux principes suivants :
- Principes de prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Bilan

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend des portefeuilles de contrats rachetés à des constructeurs automobiles pour une valeur brute de 495 K€. Ces portefeuilles acquis en 2013 et 2014 sont totalement amortis depuis 2016.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

-	Bâtiments	50 ans
-	Installations générales et techniques	5 & 10 ans
-	Agencements	10 ans
-	Matériel et mobilier de bureau	5 ans
-	Matériel informatique	3 ans.

Aucune immobilisation corporelle n'est inscrite au bilan d'Abeille Solutions au 31 décembre 2023.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Aucune immobilisation financière n'est inscrite au bilan d'Abeille Solutions au 31 décembre 2023.
Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée en 2023.

AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES

Classification : Interne

Il n'existe pas d'avances versées aux fournisseurs inscrites au bilan d'Abeille Solutions au 31 décembre 2023.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

DETTES

Elles correspondent principalement aux dettes fiscales et sociales ainsi qu'aux commissions restant à payer au titre de l'exercice.

Compte de résultat

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles correspondent :
- aux commissions que nous rétrocédons aux agents généraux d'Abeille IARD & Santé et aux partenaires d'Abeille Assurances,
- à notre quote-part de frais (frais de personnel, de logistique et de matériel) de plateau téléphonique et de gestion des prospects refacturée par Abeille IARD & Santé.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Il correspond aux commissions de courtage qu'Abeille Solutions perçoit au titre de son activité d'intermédiation en assurance. Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé en France.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement de méthode

Classification : Interne

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

NOTE B-1 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

NOTE B-2 - VARIATION DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Note B-1 - Mouvements

(en milliers d'euros)	Montant brut 31-12-2022	Variation liée aux fusions	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2023
Actifs incorporels	495	-	-	-	495
Terrains et constructions	-	-	-	-	-
Entreprises liées ou avec un lien de participation :					
- actions	-	-	-	-	-
- autres placements	-	-	-	-	-

Note B-1 - Corrections de valeurs et Note B-2

(en milliers d'euros)	Amortissement Fusion	Amortissement dans l'exercice	Dotation prov.dépréc. dans l'exerc.	Reprise prov.dépréc. dans l'exerc.	Montant brut 31-12-2023	Amortiss. et prov.dépréc. 31-12-2023	Montant net 31-12-2023	Montant net 31-12-2022
Actifs incorporels		-	-	-	-	495	495	-
Terrains et constructions		-	-	-	-	-	-	-
Entreprises liées ou avec un lien de participation :								
- actions		-	-	-	-	-	-	-
- autres placements		-	-	-	-	-	-	-
Autres placements		-	-	-	-		-	-
Dépôts espèces chez les cédantes		-	-	-	-	-	-	-

NOTE B-4 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres impôts et taxes assimilées	-	-	
Groupe et associés	6 901	6 901	
Autres créances	96	96	
Créances de l'actif circulant	6 997	6 997	-
TOTAL	**6 997**	**6 997**	**-**

Etat des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	-		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
Autres impôts et taxes assimilées	5	5	
Groupe et associés	6 436	6 436	
Autres dettes	72	72	
TOTAL	**6 513**	**6 513**	**-**

Classification : Interne

NOTE B-5 - MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31-12-2023	31-12-2022
Commissions à recevoir	96	29
Autres créances		
TOTAL	**96**	**29**

Charges à payer

(en milliers d'euros)	31-12-2023	31-12-2022
Commissions à payer	62	55
Autres dettes	10	9
TOTAL	**72**	**64**

Classification : Interne

NOTE B-7 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Actifs sur les entreprises du groupe

	31-12-2023			31-12-2022		
(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation	Total
Créances	6 901		6 901	3 445		3 445
Commissions à recevoir						
TOTAL	**6 901**		**6 901**	**3 445**		**3 445**

Passifs envers les entreprises du groupe

	31-12-2023			31-12-2022		
(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation	Total
Dettes	6 436		6 436	3 443		3 443
Avances de trésorerie	-		-	-		-
Commissions à rétrocéder	-		-	-		-
Charges à payer	-		-	-		-
			-			-
TOTAL	**6 436**	**-**	**6 436**	**3 443**	**-**	**3 443**

NOTE B-8 - ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES	31-12-2023 NOMBRE D'ACTIONS d'une valeur nominale de 20 €
ACTIONS ORDINAIRES :	
- Abeille Assurances Holding	7 500
TOTAL	**7 500**

NOTE B-9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde au 31-12-2022	Affectation du résultat 2022	Mouvements sur capitaux propres	Résultat 2023	Solde au 31-12-2023
Capital social	**150**				**150**
Primes d'apport	-				-
Prime de fusion	-				-
Réserves	**15**		-		**15**
- Réserve légale	15				15
- Autres réserves	-				-
Report à nouveau	**66**	**37**			**102**
Résultat de l'exercice	**37**	**-37**		**19**	**19**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**267**	-	-	**19**	**286**
DIVIDENDE DE L'EXERCICE PRECEDENT		-			

C - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE C-1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires réalisé en France	-	-
Commissions de courtage	557	553
TOTAL	**557**	**553**

NOTE C-2 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)		2023	2022
Résultat de l'exercice (A)		19	37
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice (B)		-	-
	A + B	**19**	**37**
Variation des amortissements dérogatoires		-	-
Reprise de la provision pour investissement		-	-
TOTAL		**19**	**37**

NOTE C-3 - CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)	2023	2022
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	4	-
Excédent de provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	-	-
CHARGE FISCALE COMPTABILISEE	**4**	**-**

NOTE C-4 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	4	-
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	-	-
Impôt dû	4	-
PROVISION POUR IMPOT CONSTITUEE AU COURS DE L'EXERCICE	**4**	**-**

Classification : Interne

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D-1 - CONSOLIDATION

SOCIETE MERE

Les comptes annuels d'Abeille Solutions sont consolidés :

Au niveau groupe :	par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma Groupe, dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet, 75015 Paris

NOTE D-3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de l'art. 833-14/4 du PCG, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes d'AEMA Groupe.

Classification : Interne

RAPPORTS DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

[Insérer le RCA]

ABEILLE SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 80, avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
499 568 665 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à quinze heures trente,

La société **ABEILLE ASSURANCES HOLDING**, société anonyme au capital de 1 678 702 329 euros dont le siège social est situé 80 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 331 309 120 (ci-après l'« **Associé unique** »), représentée par Philippe Michel LABROSSE, en sa qualité de Directeur général,

Associée Unique de la société **ABEILLE SOLUTIONS**, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 80, avenue de l'Europe et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 499 568 665,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de gestion établie par le Président ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Les statuts de la Société.

A pris les décisions ci-après :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport de gestion établie par le Président ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; quitus au président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

Etant préalablement rappelé que la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, a dûment été avisée que l'Associé unique allait délibérer ce jour sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion établi par le président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, se traduisant par un bénéfice net de 18 866,72 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'Associé Unique décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 18 866,72 euros, au poste report à nouveau dont le solde créditeur serait porté de la somme de 102 293,85 euros à la somme de 121 160,57 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2020	7 500	72 €
2021	7 500	-
2022	7 500	-

TROISIEME DECISION

(Conventions visées par l'article L. 227-10 et suivant du Code de commerce)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

* * *



De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal a été signé par l'Associé unique.

ABEILLE ASSURANCES HOLDING
Associé Unique
Représentée par Philippe Michel LABROSSE

